

NOTICE ANNUELLE 2012



UNI-SÉLECT INC.
170, boulevard Industriel
Boucherville (Québec)
J4B 2X3

Tél.: (450) 641-2440
Fax: (450) 449-4908
www.uniselect.com

Le 26 mars 2013

Table des matières

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	2
1.1 DÉNOMINATION SOCIALE, ADRESSE ET CONSTITUTION	2
1.2 LIENS INTER-SOCIÉTÉS	2
1.3 DEVICES	2
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES	2
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	3
3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE	3
3.1.1 <i>Canada</i>	3
3.1.2 <i>États-Unis</i>	4
3.2 LES PRODUITS	4
3.3 POLITIQUES DE UNI-SÉLECT	4
3.3.1 <i>Clientèle</i>	4
3.3.2 <i>Achats</i>	5
3.3.3 <i>Garanties</i>	5
3.3.4 <i>Planification de la relève et magasins corporatifs</i>	5
3.4 PROGRAMMES POUR LES GROSSISTES INDÉPENDANTS	5
3.4.1 <i>Canada</i>	5
3.4.2 <i>États-Unis</i>	5
3.5 PROGRAMMES POUR LES CLIENTS INSTALLATEURS	6
3.5.1 <i>Canada</i>	6
3.5.2 <i>États-Unis</i>	6
3.6 PROGRAMMES DE SUPPORT	7
3.6.1 <i>Support et services de gestion</i>	7
3.6.2 <i>Chaînes nationales d'installateurs</i>	7
3.7 MARQUES DISTINCTIVES	7
3.7.1 <i>Auto Extra^{MD}</i>	7
3.7.2 <i>Beck/Arnley^{MD} et Beck/Arnley Worldparts^{MD}</i>	7
3.7.3 <i>SMART</i>	7
3.8 MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX	7
3.9 COMMERCE ÉLECTRONIQUE	8
3.10 IMMOBILIER	8
3.11 CONCURRENCE	9
3.12 RESSOURCES HUMAINES	9
3.13 RISQUE ENVIRONNEMENTAL	9
3.14 FACTEURS DE RISQUE	9
RUBRIQUE 4 : PRATIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	10
RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	10
5.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	10
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	13
RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	13
7.1 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	13
7.2 ADMINISTRATEURS	14
RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS	19
RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	19
RUBRIQUE 10 : CONTRATS IMPORTANTS	19
RUBRIQUE 11 : INTÉRÊTS DES EXPERTS	19
RUBRIQUE 12 : COMITÉ D'AUDIT	20
12.1 CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	20
12.2 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT	20
12.3 FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES	20
12.4 CONSULTANTS ET CONSEILLERS EXTERNES	20
12.5 HONORAIRES POUR LES SERVICES D'AUDIT EXTERNES	20
RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	21
ANNEXE A	23
ANNEXE B	24
ANNEXE C	25

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Dénomination sociale, adresse et constitution

Uni-Sélect inc. (« **Uni-Sélect** » ou la « **Société** ») a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a continué son existence sous l'autorité de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Des certificats de modification furent émis les 1^{er} mars 1985 et 10 octobre 1985 dans le but de modifier la structure de son capital-actions. Depuis le 14 février 2011, Uni-Sélect est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

Le siège social et la principale place d'affaires de Uni-Sélect est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

1.2 Liens inter-sociétés

L'organigramme reproduit à l'annexe A décrit les liens inter-sociétés entre Uni-Sélect et ses filiales.

Toute référence à Uni-Sélect dans le texte qui suit signifie Uni-Sélect inc. et/ou ses filiales, toute référence à Uni-Select USA signifie Uni-Select USA, inc. et/ou ses filiales. De plus, toute référence à Beck/Arnley signifie Beck/Arnley Worldparts, inc. et toute référence à FinishMaster signifie FinishMaster, inc.

1.3 Devises

Les montants indiqués dans ce document sont en dollars américains sauf indication contraire.

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise pour les trois derniers exercices

2010

Entre le 21 décembre 2009 et le 20 décembre 2010, la Société a racheté à des fins d'annulation 14 700 actions ordinaires à un prix moyen de 25,79 \$ CA à la Bourse de Toronto dans le cadre de son programme de rachat d'actions dans le cours normal.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a vendu trois de ses magasins corporatifs au Canada. Aux États-Unis, la Société a vendu un de ses magasins corporatifs et a fermé neuf autres magasins sous-performants et a mené à terme l'acquisition de Automotive Information Management inc. (« **AIM** »).

L'acquisition de AIM n'était pas matérielle ou importante eu égard au chiffre d'affaires ou au prix d'achat. Pour l'information sur le chiffre d'affaires total provenant de l'acquisition, veuillez consulter le rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 dans le rapport annuel 2010 de Uni-Sélect.

2011

Le 11 janvier 2011, Uni-Sélect a effectué l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de FinishMaster, dont le siège social est à Indianapolis dans l'État de l'Indiana, le plus important distributeur indépendant de peinture, de pièces de carrosserie et d'équipement destinés principalement à l'industrie du débosselage automobile aux États-Unis. Par le biais de ses trois principaux centres de distribution et ses 162 magasins corporatifs, FinishMaster dessert plus de 11 000 clients dans 29 états. Pour de plus amples informations sur cette acquisition significative et sur FinishMaster, veuillez vous reporter à la Déclaration d'acquisition d'entreprise préparée par Uni-Sélect conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et disponible sous le profil de Uni-Sélect sur www.sedar.com.

En janvier 2011, Uni-Sélect a obtenu des facilités de crédit d'un capital global de 400 000 000 \$. Ces facilités de crédit remplacent les facilités de crédit de Uni-Sélect qui venaient à échéance en octobre 2011.

En janvier 2011, Uni-Sélect a conclu un placement de 51 750 000 \$ CA en reçus de souscription (« **reçus de souscription** ») ainsi que 51 750 000 \$ CA en débetures subordonnées convertibles non garanties (« **débetures** »), chacun entièrement souscrit incluant les surallocations. Les reçus de souscription ont tous été échangés sur une base de un pour un pour les actions ordinaires. Pour de l'information portant sur les termes et les conditions des débetures, veuillez vous reporter à « Description de la structure du capital - Description générale de la structure du capital – Débetures ».

Le 26 octobre 2011, Uni-Sélect a fait l'acquisition des éléments d'actif de Parts Depot, inc. située dans l'État de la Floride ajoutant au réseau de Uni-Sélect 39 points de vente exploités sous la bannière Auto-Plus^{MD} ainsi que 5 centres de distribution.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a acquis 1 magasin au Canada. Aux États-Unis, la Société a acheté 3 magasins additionnels et a vendu 1 de ses magasins corporatifs.

Sauf pour l'acquisition de FinishMaster et celle de Parts Depot, inc., aucune autre transaction significative, quant aux ventes ou au prix d'achat, n'as été faite. Pour les renseignements sur l'ensemble des ventes découlant des acquisitions, veuillez vous référer au rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011 contenu au rapport annuel 2011 de la Société.

2012

Dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités effectuées par l'entremise de la Bourse de Toronto entre le 9 août 2012 et le 31 décembre 2012, la Société a racheté pour fins d'annulation 86 866 actions ordinaires à un prix moyen de 23,72 \$ CA.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a conclu au Canada l'achat des éléments d'actifs de 9034-9895 Québec inc. Aux États-Unis, la Société a vendu un de ses magasins corporatifs et procédé à la fermeture de 24 magasins sous-performants et réalisé l'acquisition de certains éléments d'actifs de Royco Auto Parts, inc. (« **Royco** »), Pro Finishes Plus, inc. (« **Pro Finishes** ») et Mid-State Automotive Paint and Body Shop Supply, inc. (« **Mid-State** »).

Les acquisitions d'éléments d'actifs de 9034-9895 Québec inc., Royco, Pro Finishes et Mid-State n'étaient pas des transactions significatives ou importantes eu égard aux ventes ou au prix d'achat. Pour de l'information sur l'ensemble des ventes résultant de ces acquisitions, veuillez vous référer au Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 contenu dans le rapport annuel 2012 de Uni-Sélect.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale

Uni-Sélect est un distributeur de pièces d'automobiles et produits de peinture au Canada et aux États-Unis.

Les activités de Uni-Sélect se concentrent sur la distribution, la vente et la commercialisation de pièces de rechange et produits accessoires pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits connexes au Canada et aux États-Unis.

3.1.1 Canada

Les opérations canadiennes de Uni-Sélect sont menées par l'intermédiaire de ses filiales Uni-Select Pacific inc., Uni-Select Prairies inc., Uni-Sélect Québec inc. et Uni-Select Eastern inc.

Uni-Sélect exploite 10 centres de distribution et 11 magasins corporatifs à travers le Canada.

À la fin de l'exercice financier 2012, le réseau de distribution canadien de Uni-Sélect approvisionnait près de 600 magasins faisant affaire sous différentes marques de commerce, lesquels approvisionnent des chaînes nationales d'installateurs et des clients majeurs dont les volumes d'achats sont importants.

Le chiffre d'affaires pour les opérations canadiennes a atteint 520 M\$ en 2012 comparativement à 538 M\$ en 2011.

3.1.2 États-Unis

Les activités aux États-Unis sont chapeautées par Uni-Select USA, inc. (« **Uni-Select USA** »), FinishMaster inc. (« **FinishMaster** ») et Beck/Arnley Worldparts, inc. (« **Beck/Arnley** »). Uni-Select USA exploite 31 centres de distribution, 13 entrepôts-satellites et 272 magasins corporatifs. Beck/Arnley occupe 1 entrepôt et FinishMaster exploite 3 entrepôts et 167 succursales.

Aux États-Unis, Uni-Sélect approvisionne environ 2 079 grossistes indépendants et plus de 40 000 installateurs, tandis que FinishMaster exploite 167 magasins.

Uni-Sélect exploite un nombre de magasins corporatifs sous les marques de commerce Auto-Plus^{MD} et Consumer Auto Parts. Certaines dénominations commerciales sont à l'occasion retenues à la suite d'une acquisition pour conserver l'achalandage local, mais ces dénominations sont progressivement retirées au profit de la marque Auto-Plus^{MD}.

Le chiffre d'affaires réalisé par les opérations américaines a atteint 1 301 M\$ en 2012 comparativement à 1 242 M\$ en 2011.

3.2 Les produits

Les principaux produits distribués par Uni-Sélect sont les pièces de freins, de suspension, des systèmes d'échappement, les produits de peinture et de carrosserie, les lubrifiants et les produits chimiques, l'équipement et l'outillage, les pièces pour l'entretien incluant les filtres ainsi que les pièces pour le contrôle de la température et les systèmes de gestion de l'alimentation en carburant et de fonctionnement du moteur. Plusieurs de ces produits sont offerts sous la marque Auto Extra^{MD}, la marque maison de Uni-Sélect.

Beck/Arnley vend des pièces de remplacement pour véhicules importés aux grossistes, aux installateurs et aux consommateurs. Beck/Arnley exploite un centre de distribution de 118 000 pieds carrés situé à Smyrna au Tennessee.

FinishMaster vend de la peinture pour véhicules moteurs, des revêtements et des accessoires connexes destinés aux ateliers de débosselage, aux concessionnaires automobiles, aux exploitants de parcs automobiles et à des clients commerciaux aux États-Unis. En plus de sa propre marque privée d'accessoires de remise à neuf, « SMART », FinishMaster offre une gamme complète de produits de marque BASF Corporation, Axalta Coating Systems, PPG Industries, inc. et 3M Company. FinishMaster est largement tributaire des fournisseurs susmentionnés, qui représentent environ 85 % de ses achats. FinishMaster exploite 3 centres de distribution situés en Californie, en Georgie et au Michigan dont la dimension d'entreposage totale est de près de 130 000 pieds carrés.

3.3 Politiques de Uni-Sélect

3.3.1 Clientèle

La clientèle de Uni-Sélect exploite des commerces de vente en gros et au détail de pièces pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et de produits accessoires ainsi que de la peinture et d'accessoires de débosselage. Plusieurs de ces commerces exploitent aussi des ateliers de réparations et de carrosserie. Uni-Sélect vend également ses produits à des exploitants de flottes de véhicules et à des clients d'envergure.

La structure tarifaire des produits vendus par Uni-Sélect et les escomptes accordés varient en fonction de la situation géographique et du type de client desservi.

Un certain nombre de clients, généralement les plus importants au Canada, sont aussi actionnaires de Uni-Sélect.

Uni-Sélect entretient une relation suivie avec ses clients au moyen d'expositions et de congrès et les invite à siéger au sein de comités consultatifs d'achat et de marketing.

3.3.2 Achats

Uni-Sélect se distingue dans l'industrie de pièces pour véhicules en offrant à ses clients grossistes la possibilité de s'approvisionner directement auprès des fournisseurs ou, au choix, de l'un de ses centres de distribution. L'approvisionnement direct auprès d'un fournisseur permet aux clients de réduire leur coût d'acquisition de pièces. L'accès aux centres de distribution de Uni-Sélect permet aux clients d'effectuer des commandes de pièces à l'unité (c.-à-d. une ou quelques unités de produits normalement vendus en plus grande quantité) ou de compléter des commandes urgentes.

Uni-Sélect offre des produits sous la marque privée Auto Extra^{MD}; ces produits de qualité sont offerts à moindre coût qu'un produit équivalent de manufacturier connu. FinishMaster vend des accessoires sous sa marque privée, SMART. Les produits de Beck/Arnley sont vendus sous les marques Beck/Arnley^{MD}, Beck/Arnley Worldparts^{MD}.

3.3.3 Garanties

Dans le but d'assurer le paiement des sommes dues à Uni-Sélect, un client doit, généralement, donner des garanties adéquates, soit par un endossement personnel ou une hypothèque sur l'inventaire.

3.3.4 Planification de la relève et magasins corporatifs

Afin de contrer le vieillissement de certains propriétaires de magasins de pièces, Uni-Sélect peut assister les clients qui souhaitent prendre leur retraite et vendre leur commerce. Bien qu'Uni-Sélect préfère vendre à des grossistes indépendants, elle réalise que sa clientèle est en évolution; ainsi, afin de conserver sa part de marché, elle se portera acquéreur de magasins dans les régions où aucun grossiste indépendant n'est actif.

3.4 Programmes pour les grossistes indépendants

3.4.1 Canada

a) *Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD}*

Les bannières Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD} regroupent des grossistes indépendants qui peuvent être actionnaires de Uni-Sélect et qui exploitent des commerces de vente au commercial et au détail de pièces pour véhicules automobiles. Les achats effectués par les clients Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD} au cours de l'exercice financier 2012 représentent la majorité du chiffre d'affaires des opérations canadiennes.

b) *Bumper to Bumper^{MD}*

La marque de commerce Bumper to Bumper^{MD} identifie les clients qui exploitent des commerces de vente au commercial et au détail de pièces automobiles situés majoritairement dans les Prairies.

c) *Autres programmes de distribution*

Uni-Sélect approvisionne également des grossistes indépendants qui n'affichent aucune marque de commerce de Uni-Sélect.

3.4.2 États-Unis

a) *Auto-Plus^{MD}*

Les 272 magasins corporatifs d'Uni-Sélect s'affichent sous la marque Auto-Plus^{MD}; une licence permettant l'usage non-exclusif de la marque Auto-Plus^{MD} est offerte aux clients.

b) *Autres programmes de distribution*

Uni-Select USA doit sa croissance à une stratégie d'expansion par acquisition dans le cadre de laquelle elle conservait souvent les noms commerciaux des entreprises acquises pour maintenir l'achalandage local. En conséquence, Uni-Sélect utilise un nombre de noms commerciaux différents dans le cadre de ses opérations américaines. Quoique qu'elle soit moins répandue que par le passé, l'utilisation de ces noms continuera pendant la période de transition à la marque Auto-Plus^{MD}.

3.5 Programmes pour les clients installateurs

3.5.1 Canada

Le réseau des grossistes indépendants liés à Uni-Sélect et identifiés sous diverses marques de commerce dont Auto-Plus^{MD}, Auto Parts Plus^{MD} et Bumper to Bumper^{MD}, dessert une clientèle composée de stations-service, d'ateliers de réparation, d'opérateurs de flottes de véhicules, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs. Certains de ces clients détiennent une licence leur permettant d'afficher une marque de commerce de Uni-Sélect.

a) *Uni-Pro^{MD}*

Les installateurs Uni-Pro^{MD}, dont la majorité est située au Québec, exploitent des ateliers spécialisés dans la vente et l'installation de systèmes d'échappement, de suspension et de freins. Ils s'approvisionnent chez les marchands Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD}.

b) *Pro Color^{MD}*

Les spécialistes en carrosserie qui exploitent des ateliers reconnus pour la qualité de leur travail peuvent obtenir une licence leur donnant droit à l'usage de la marque de commerce Pro Color^{MD}. Ces exploitants doivent s'engager à satisfaire certains standards en matière de qualité et à s'approvisionner auprès du réseau Uni-Sélect pour les pièces et produits de carrosserie. Plusieurs de ces spécialistes de la réparation à la suite de collisions sont identifiés sous la bannière le Carrossier ProColor.

c) *Le Spécialiste*

Les utilisateurs de la marque Le Spécialiste exploitent des ateliers de réparation et d'entretien de véhicules moteurs. Leurs fournisseurs sont des marchands Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD}.

d) *SelectAutoXpert*

Le programme SelectAutoXpert (« **SAX** ») (voir logo reproduit à l'annexe B) s'adresse aux ateliers de réparation de mécanique générale. Le programme SAX offre une protection assurance-qualité qui prévoit une garantie de 90 jours sur le service, une garantie prolongée de 365 jours sur les pièces, des primes de loyauté, des réductions sur les frais de cartes de crédit, des rabais sur les achats, du matériel promotionnel et un programme d'assurances commerciale et collective.

e) *Formation*

Au Canada, Uni-Sélect offre une variété de programmes de formation en gestion, vente ou techniques de réparation aux installateurs. La plupart des cours sont disponibles en ligne ou dans les emplacements choisis de façon ponctuelle.

3.5.2 États-Unis

Aux États-Unis, le programme Auto-Plus^{MD} offre une variété de solutions d'affaires portant sur le marketing et les communications ainsi que de la formation pour les techniciens indépendants et les propriétaires d'ateliers. Ces services destinés aux vendeurs de pièces sont offerts sous les marques suivantes :

a) *AutoServicePlus*

Les ateliers de réparations professionnels se voient offrir des ressources techniques, un programme de loyauté, une garantie nord-américaine et un soutien marketing. Auto Service Plus est le principal programme offert aux ateliers.

b) *SelectAutoXpert*

Les ateliers de réparations professionnels se voient offrir des ressources techniques, un programme de marketing plus limité et un programme de loyauté. Ce programme est destiné à l'atelier qui ne désire pas afficher une bannière ou la marque Uni-Sélect mais qui demande un support technique.

c) Formation

FinishMaster offre à ses clients de la formation en gestion et, conjointement avec les manufacturiers, de la formation sur l'utilisation des produits.

3.6 Programmes de support

3.6.1 Support et services de gestion

Uni-Sélect offre également une gamme de services de support et d'encadrement. Les services visent le marketing, la promotion des produits, le matériel publicitaire, les expositions et les aménagements physiques de magasins. Les services offerts aux grossistes visent également la gestion administrative, des taux privilégiés de transport pour l'expédition des commandes, des services de cartes de crédit reconnues ainsi que des programmes d'assurance pour employés et entreprises.

3.6.2 Chaînes nationales d'installateurs

Uni-Sélect approvisionne en pièces au Canada un certain nombre d'entreprises d'envergure, dont Canadian Tire, Midas, PrimeCarcare Group (Minute Muffler/Speedy), Kal-Tire, OK Tire, Bridgestone et Leader Auto Resources ainsi que des organismes gouvernementaux et para gouvernementaux.

Aux États-Unis, Uni-Sélect approvisionne des organismes gouvernementaux et des entreprises d'envergure dont Verizon, Amazon, Midas, Meineke, National Grid USA Service Company, Automotive Tire Distributors et TBC Retail Group.

3.7 Marques distinctives

3.7.1 Auto Extra^{MD}

Auto Extra^{MD} est la marque maison distinctive des pièces de remplacement pour véhicules moteurs vendues au Canada et aux États-Unis par Uni-Sélect.

3.7.2 Beck/Arnley^{MD} et Beck/Arnley Worldparts^{MD}

Beck/Arnley^{MD} et Beck/Arnley Worldparts^{MD} sont des marques distinctives identifiant des pièces servant à l'entretien et à la réparation de véhicules importés qui proviennent de manufacturiers internationaux de produits de qualité supérieure qui respectent les normes des pièces d'origine. Les pièces sont vendues aux distributeurs et aux détaillants qui, par la suite, les redistribuent aux grossistes, aux fournisseurs de services automobiles et aux consommateurs au Canada et aux États-Unis. Ces marques sont considérées comme des pièces fiables et de première qualité pouvant remplacer avantageusement la pièce d'origine et qui témoignent de près d'un siècle de présence sur le marché des pièces de remplacement pour véhicules importés; elles bénéficient d'un niveau élevé de notoriété auprès des techniciens en entretien.

3.7.3 SMART

FinishMaster vend des produits sous sa marque privée SMART. La gamme de produits SMART a été conçue pour rencontrer les exigences et les standards de qualité exigés par la clientèle de FinishMaster. La marque SMART jouit d'une bonne notoriété et est gage de produits de qualité supérieure.

3.8 Marques de commerce et noms commerciaux

Dans le cours normal de ses activités, Uni-Sélect utilise divers noms d'affaires et marques de commerce dont certaines marques figuratives, incluant celles identifiées dans l'Annexe B.

Uni-Sélect investit de façon continue dans ses marques dont certaines ont acquis une bonne notoriété.

Auto-Plus^{MD} et Auto Parts Plus^{MD} sont les principales marques de commerce qui identifient les grossistes indépendants et leurs entreprises au Canada. Bumper to Bumper^{MD} est une marque de commerce utilisée par les clients canadiens des Prairies. Auto-Plus^{MD} est la marque de commerce principale utilisée pour l'identification des magasins de vente de pièces aux États-Unis.

Le programme Pro Color^{MD} identifie les ateliers qui se spécialisent dans la peinture et la carrosserie.

La marque de commerce The Cooling Depot^{MD} est liée aux systèmes de contrôle de température. Cette marque identifie également les grossistes indépendants spécialistes de ce domaine qui ont obtenu de la Société une licence d'utilisation.

Les marques de commerce ColorXtra^{MD} et Auto Extra^{MD} sont utilisées exclusivement pour des produits emballés pour Uni-Sélect. Ces produits visent des créneaux spécifiques dont les produits de peinture et les pièces. Beck/Arnley^{MD} et Beck/Arnley Worldparts^{MD} sont des marques distinctives identifiant des pièces servant à l'entretien et à la réparation de véhicules importés qui proviennent de manufacturiers internationaux de produits de qualité supérieure qui rencontrent les normes des pièces d'origine. La marque SMART est utilisée par FinishMaster pour sa peinture et ses accessoires de remise à neuf.

Les marques de commerce Le Spécialiste^{MD} et Uni-Pro^{MD} identifient certains programmes installateurs, alors que la marque ColorPlus (version dessin enregistrée reproduite à l'annexe B) est destinée à l'identification des ateliers de carrosserie. Uni-Sélect ne vend pas directement à ces installateurs, mais ces marques de commerce font le lien entre Uni-Sélect, ses grossistes indépendants et leurs clients.

Counter Connect OnLine^{MD} est une marque de commerce utilisée pour le commerce électronique entre installateurs, les grossistes indépendants et les centres de distribution de Uni-Sélect. Aux États-Unis, le programme Auto Service Plus offre des solutions en marketing, communications et formation aux techniciens indépendants et propriétaires d'ateliers, et la marque de commerce Import Parts Source (version dessin enregistrée reproduite à l'annexe B) identifie le programme de marketing pour les véhicules des fabricants étrangers, que ces véhicules soient assemblés en Amérique du Nord ou ailleurs.

3.9 Commerce électronique

FinishMaster considère que le commerce électronique est un facteur critique à son succès et est fonction du lien électronique qui lie FinishMaster à ses clients qui exploitent des groupes d'ateliers. Le commerce électronique permet à FinishMaster d'équilibrer sa structure de coûts en la rendant ainsi plus efficace.

Aux États-Unis, Uni-Sélect est un fournisseur de pièces aux grandes entreprises qui effectuent du commerce en ligne.

3.10 Immobilier

Uni-Sélect privilégie la location par opposition à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. En conséquence, elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles.

a) Au Canada

Le siège social de Boucherville (Québec) est situé dans un immeuble appartenant à Uni-Sélect. Le terrain couvre une superficie de 435 000 pi² et l'immeuble couvre environ 195 500 pi² dont 32 300 pi² sont réservés aux bureaux de l'administration.

Par ailleurs, certaines filiales et coentreprises de Uni-Sélect sont propriétaires d'immeubles dans lesquels elles exploitent leurs activités. Uni-Select Eastern inc. est propriétaire d'un terrain de 26 664 pi² (incluant un immeuble) situé à Clinton (Ontario) qui est loué à un client. Uni-Sélect Québec inc. est propriétaire d'un immeuble à locataires multiples situé à Sainte-Julienne (Québec) partiellement loué à un client. 3266789 Manitoba Ltd. est propriétaire d'un terrain et d'un immeuble qui sont loués à un client.

b) Aux États-Unis

FinishMaster est propriétaire de six propriétés : un entrepôt de 40 860 pieds carrés situé à Adel, Georgie, un autre entrepôt de 58 000 pieds carrés à Grand Rapids, Michigan et quatre immeubles à partir desquels elle exploite des magasins corporatifs situés à Muskegon, Michigan (5 856 pi²), Burton, Michigan (5 000 pi²), Mishawaka, Indiana (10 400 pi²) et Ft. Meyers, Floride (6 500 pi²).

3.11 Concurrence

Plusieurs intervenants se disputent le marché de la distribution de pièces pour véhicules automobiles dont les principaux sont les distributeurs grossistes, les réseaux de concessionnaires de véhicules et les grandes chaînes nationales. Uni-Sélect considère qu'en fonction du chiffre d'affaires, dans le secteur des entrepôts de distribution, elle occupe le premier rang au Canada et le sixième rang des distributeurs de pièces aux États-Unis. Bien que les deux principaux concurrents canadiens de Uni-Sélect au Canada soient détenus par des intérêts américains, l'implantation d'un nouvel intervenant américain d'envergure au Canada demeure possible et si cette situation se matérialisait, il en résulterait une concurrence accrue. Inversement, aux États-Unis, un certain nombre de compétiteurs importants étendent leurs opérations en procédant à l'ouverture de nouveaux magasins ou en acquérant des commerces existants. Malgré tout, le commerce en gros aux États-Unis demeure fragmenté ne serait-ce qu'en raison de l'ampleur du marché.

La distribution de produits dans l'industrie de la remise à neuf d'automobiles demeure un marché fragmenté et concurrentiel comptant un grand nombre de distributeurs indépendants qui se font essentiellement concurrence au niveau du soutien et de l'expertise technique, des prix, de la rapidité de livraison et de la diversité de la gamme de produits. FinishMaster est le seul distributeur national indépendant de peinture et d'accessoires de remise à neuf d'automobiles aux États-Unis. Il existe un certain nombre de distributeurs régionaux indépendants, dont bon nombre sont des concurrents directs de FinishMaster à l'échelle régionale ou locale. FinishMaster et d'autres distributeurs de produits de remise à neuf d'automobiles également en quête de croissance à la faveur d'acquisitions peuvent aussi se faire concurrence à l'égard des achats de distributeurs indépendants et de points de vente. FinishMaster peut également subir une forte concurrence à l'égard des ventes de la part de nouveaux venus sur le marché, de fabricants de peinture automobile, de coopératives d'achat ou d'autres grands distributeurs intéressés à percer ces marchés ou à lui disputer des occasions d'acquisition intéressantes. Même si les plus grands fabricants de peinture automobiles n'ont en général jamais exploité leur propre entreprise de distribution, ou ne l'ont fait que de façon limitée, ils peuvent éventuellement décider d'investir dans ce créneau.

3.12 Ressources humaines

Uni-Sélect est d'avis qu'un élément clé de son succès est la qualité de son personnel. Elle estime que les relations de travail avec ses employés sont satisfaisantes. Avec FinishMaster, Uni-Sélect emploie plus de 6 100 personnes à temps plein et à temps partiel au Canada et aux États-Unis.

a) Au Canada

Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans la ville de Boucherville (Québec) et de Coquitlam (Colombie-Britannique) et les employés de magasins situés dans la région de la Beauce du Québec sont syndiqués.

b) Aux États-Unis

Les employés d'entrepôt des installations de Tonawanda, New York, sont syndiqués.

3.13 Risque environnemental

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de pièces et n'exerce aucune activité de fabrication. Elle ne s'occupe pas de recherche et de développement de nouveaux produits. À l'exception d'incidents imprévus, notamment un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de l'entreprise se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention.

3.14 Facteurs de risque

La Société intègre par renvoi l'information décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise est exposée sous la rubrique « Gestion des risques » dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 qui est disponible à www.sedar.com ainsi qu'au site Internet de la Société à www.uniselect.com.

RUBRIQUE 4 : PRATIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Uni-Sélect a une pratique de versement de dividendes depuis 1998. La Société déclare des dividendes annuels en fonction de sa rentabilité, des besoins de liquidités pour financer sa croissance, de sa situation financière générale et de facteurs déterminés par le Conseil d'administration. Uni-Sélect a pour pratique de déclarer un dividende au taux d'environ 20 % du bénéfice net de l'exercice précédent.

Pour le premier trimestre de 2013, la Société a annoncé un dividende de 0,13 \$ CA par action ordinaire. Pour chacun des trimestres de 2012, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,13 \$ CA l'action. En 2011, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,12 \$ CA l'action par trimestre et de 0,1165 \$ CA en 2010.

RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

La structure du capital de Uni-Sélect inc. se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et assorties des caractéristiques suivantes :

a) *Actions ordinaires*

Chaque action ordinaire accorde à son porteur un droit de vote et le droit de recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le Conseil d'administration de la Société, après le versement de dividendes sur les actions privilégiées, s'il y a lieu. En cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées.

b) *Actions privilégiées*

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Le Conseil d'administration de la Société a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de chaque série, ainsi que leur désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les porteurs d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée en priorité sur les actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

c) *Débetures*

Les débetures sont émises aux termes d'une convention de fiducie (la « **convention de fiducie** ») intervenue entre Uni-Sélect et Société de fiducie Computershare du Canada (le « **fiduciaire des débetures** ») le 6 janvier 2011. Le texte qui suit est une description des termes de la convention de fiducie, dont une copie a été déposée avec les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le résumé de certains termes de la convention de fiducie ci-dessous est assujéti aux dispositions de la convention de fiducie et est donné entièrement sous réserve de ces dernières, dont copie est disponible sous le profil de Uni-Sélect à www.sedar.com.

L'émission, en une ou plusieurs série(s), d'un nombre illimité de débetures, billets ou autres titres d'emprunt d'Uni-Sélect est autorisée aux termes de la convention de fiducie. Le 6 janvier 2011, Uni-Sélect a émis, en vertu de la convention de fiducie, des débetures pour un capital global de 51 750 000 \$ CA en coupures de 1 000 \$ CA ou en multiples intégraux de 1 000 \$ CA.

La date d'échéance des débetures est le 31 janvier 2016 (la « **date d'échéance** »). Les débetures portent intérêt au taux annuel de 5,9 % payable semestriellement, à terme échu, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année à compter du 31 juillet 2011 (chacune une « **date de paiement de l'intérêt** »). Le premier paiement a correspondu à l'intérêt couru pour la période allant du 6 janvier 2011 jusqu'au 31 juillet 2011 exclusivement.

Les débetures sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires librement négociables, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent à tout moment avant la fermeture des bureaux à la date

d'échéance ou le jour ouvrable précédant la date fixée par la Société pour le rachat des débetures, à un prix de conversion de 41,76 \$ CA par action ordinaire, sujet à ajustement selon la convention de fiducie (le « **Prix de conversion** »), soit un ratio d'environ 23 946 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ CA de capital de débetures. Les porteurs qui convertissent leurs débetures recevront l'intérêt couru et impayé sur celles-ci au comptant pour la période allant de la dernière date de paiement de l'intérêt jusqu'à la date de la conversion, étant entendu que la date de la conversion est exclue. Les porteurs qui convertissent leurs débetures deviendront des porteurs inscrits d'actions ordinaires à la date de la conversion, étant entendu que, si une débeture est remise à des fins de conversion un jour où le registre des actions ordinaires est fermé, la personne autorisée à recevoir des actions ordinaires deviendra le porteur inscrit de ces actions ordinaires à compter de la prochaine date à laquelle ce registre est ouvert de nouveau. Nonobstant ce qui précède, aucune débeture ne peut être convertie à une date de paiement de l'intérêt ou au cours de la période de cinq jours ouvrables qui précède le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année, à compter du 31 juillet 2011, étant donné que les registres du fiduciaire des débetures seront fermés au cours de ces périodes.

La Société ne peut pas racheter les débetures avant le 31 janvier 2014 inclusivement (sauf dans certaines circonstances limitées en cas de changement de contrôle, en vertu des termes définis dans la convention de fiducie). Entre le 31 janvier 2014 et le 31 janvier 2015 exclusivement, les débetures pourront être rachetées en totalité ou en partie de temps à autre au gré de la Société moyennant un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci, si le cours en vigueur (en vertu des termes définis dans la convention de fiducie) des actions ordinaires à la date de remise de l'avis de rachat est supérieur à 125 % du prix de conversion. Entre le 31 janvier 2015 et la date d'échéance exclusivement, les débetures pourront être rachetées au gré de la Société, en totalité ou en partie, de temps à autre, au prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours. En cas de rachat de moins de la totalité des débetures, le fiduciaire des débetures choisira les débetures devant être rachetées au prorata ou de toute autre manière qu'il juge équitable, sous réserve du consentement de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). La Société ou l'un des membres de son groupe aura le droit d'acheter des débetures sur le marché, au moyen d'offres ou d'ententes de gré à gré, sous réserve toutefois que si un cas de défaut (tel que défini ci-dessous) se produit et persiste, la Société ou l'un des membres de son groupe n'aura pas le droit d'acheter des débetures par entente de gré à gré.

À la date de rachat (la « **date de rachat** ») ou à la date d'échéance, selon le cas, la Société remboursera la dette attestée par les débetures en payant au fiduciaire des débetures, en monnaie légale du Canada, un montant égal au capital des débetures en circulation et à l'intérêt couru et impayé sur celles-ci. La Société pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 40 jours et sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation requise, à moins qu'un cas de défaut ne se soit produit et ne se poursuive, choisir d'exécuter son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des débetures qu'elle rachète ou qui sont échues, en émettant et en délivrant des actions ordinaires librement négociables aux porteurs de débetures. Le paiement sera alors réglé moyennant la remise d'un nombre d'actions ordinaires librement négociables correspondant au quotient obtenu de la division du capital des débetures par 95 % du cours en vigueur des actions ordinaires à la date de rachat ou à la date d'échéance, selon le cas. L'intérêt couru et impayé sera réglé en espèces. La Société n'aura pas le droit d'émettre des actions ordinaires en règlement de ses obligations de paiement dans le cas d'un paiement par suite d'un changement de contrôle. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise au rachat ou à l'échéance des débetures; la Société réglera plutôt cette participation fractionnaire par un paiement en espèces correspondant à la fraction pertinente du cours en vigueur d'une action ordinaire entière.

Le paiement du capital des débetures et de l'intérêt sur celles-ci prendra rang avant le versement des dividendes sur les actions ordinaires, mais sera subordonné quant au droit de paiement, dans les circonstances énoncées ci-dessous et plus particulièrement comme le prévoit la convention de fiducie, au paiement intégral préalable du capital et de la prime, s'il en est, et de l'intérêt et des autres montants à l'égard de la totalité de la dette de premier rang de la Société (tel que défini dans la convention de fiducie).

La convention de fiducie prévoit que si des procédures visant la Société, ou visant des biens ou des éléments d'actif de la Société sont instituées, en matière d'insolvabilité ou de faillite, ou de mise sous séquestre, de liquidation, de réorganisation ou de procédures similaires ou si des procédures visant sa liquidation volontaire

ou sa dissolution ou un autre type de liquidation, mettant ou non en cause son insolvabilité ou sa faillite, ou encore en cas d'ordonnement de son actif et de son passif, les porteurs des dettes de premier rang seront payés intégralement avant que les porteurs de débentures n'aient le droit de recevoir un quelconque paiement ou de prendre part à quelque partage, que ce soit en espèces, sous forme de biens ou de titres, pouvant être effectué dans de telles circonstances à l'égard des débentures ou de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci.

Dans les 30 jours qui suivent un changement de contrôle (tel que défini dans la convention de fiducie), la Société sera tenue de faire une offre d'achat au comptant visant la totalité des débentures (l'« **offre visant les débentures** ») à un prix correspondant à la totalité du capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci (le « **prix d'offre** »).

En plus de l'exigence selon laquelle la Société doit faire une offre visant les débentures en cas de changement de contrôle, si un changement de contrôle se produit au plus tard le 31 janvier 2015 dans le cadre duquel au moins 10 % de la contrepartie versée à l'égard des actions ordinaires aux termes de l'opération ou des opérations constituant un changement de contrôle se compose : i) d'espèces (à l'exception de paiements en espèces en remplacement de fractions d'actions ordinaires et de paiements en espèces effectués à l'égard du droit à la juste valeur du dissident); ii) de titres de participation qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations; ou iii) d'autres biens qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations, alors, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, pendant la période commençant dix jours de séance avant la date prévue à laquelle le changement de contrôle prend effet et se terminant 30 jours après la remise de l'offre visant les débentures, les porteurs de débentures auront le droit de convertir leurs débentures, sous réserve de certaines restrictions, et de recevoir, au moment de la réalisation du changement de contrôle et sous réserve de celle-ci, en plus du nombre d'actions ordinaires auquel ils auraient autrement droit à la suite de leur privilège de conversion, un nombre supplémentaire d'actions ordinaires par tranche de capital de 1 000 \$ CA de débentures, comme il est prévu dans la convention de fiducie.

Sauf si un cas de défaut s'est produit et persiste, la Société a la faculté, de temps à autre, sous réserve de l'approbation de toute autorité de réglementation compétente, d'exécuter son obligation de payer l'intérêt sur les débentures (l'« **obligation de payer l'intérêt** ») à une date de paiement de l'intérêt : i) en espèces; ii) moyennant la remise au fiduciaire des débentures aux fins de vente d'un nombre d'actions ordinaires suffisant pour permettre à la Société de s'acquitter de l'obligation de payer l'intérêt à la date de paiement de l'intérêt, auquel cas les porteurs de débentures auront le droit de recevoir un paiement en espèces correspondant à l'intérêt payable, sur le produit de la vente de ces actions ordinaires; ou iii) selon une combinaison de i) et ii) ci-dessus.

La convention de fiducie prévoira qu'un cas de défaut (un « **cas de défaut** ») se produira à l'égard des débentures si certains événements décrits dans la convention de fiducie surviennent, notamment si un ou plusieurs des événements suivants se sont produits et persistent à l'égard des débentures : i) le défaut de verser l'intérêt sur les débentures pendant 15 jours après qu'il soit dû; ii) le défaut de payer le capital ou la prime, le cas échéant, des débentures à l'échéance, au rachat, par déclaration ou autrement (que ce paiement soit dû au comptant, sous forme d'actions ordinaires ou sous forme d'autres titres ou d'autres biens, ou selon une combinaison de ceux-ci); iii) certains cas de faillite, d'insolvabilité ou de réorganisation de la Société en vertu des lois sur la faillite ou l'insolvabilité; iv) le défaut de livrer, à échéance, des actions ordinaires ou une autre contrepartie, y compris toute prime de réparation, payable au moment de la conversion à l'égard des débentures, défaut qui se poursuit pendant 15 jours; et v) le défaut de respecter ou d'exécuter un engagement ou une condition de la convention de fiducie et le défaut de remédier (ou d'obtenir une renonciation à cet égard) à ce défaut pendant une période de 30 jours après que le fiduciaire des débentures ou les porteurs d'au moins 25 % du capital global des débentures en circulation (ou, si le cas de défaut existe uniquement à l'égard d'une ou de plusieurs séries des débentures en circulation, lors de la réception d'une demande écrite signée par les porteurs d'au moins 25 % du capital des débentures de cette série alors en circulation) n'aient remis un avis écrit qui précise ce défaut et demande à la Société de le corriger.

Si un cas de défaut s'est produit et persiste, le fiduciaire des débentures peut, à son gré, et doit, à la demande des porteurs d'au moins 25 % du capital des débentures alors en circulation (ou de la série pertinente de débentures, le cas échéant), déclarer que le capital (et la prime s'y rattachant, s'il en est) de toutes les

débetures en circulation (ou de la série pertinente de débetures, le cas échéant) et de l'intérêt sur celles-ci est immédiatement exigible et payable. Dans certains cas, les porteurs d'une majorité du capital des débetures en circulation aux termes de la convention de fiducie (ou de la série pertinente de débetures, le cas échéant) peuvent, pour le compte des porteurs de toutes les débetures en circulation (ou de la série pertinente de débetures, le cas échéant), renoncer à un cas de défaut et (ou) annuler cette déclaration aux conditions que ces porteurs peuvent fixer.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole UNS.

Le tableau suivant rapporte les cours élevés et bas et les volumes d'actions ordinaires transigés tel que rapporté par la TSX du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 :

Mois	Cours (bas) (\$ CA)	Cours (haut) (\$ CA)	Volume
Janvier	25,96	26,99	464,063
Février	26,16	27,90	564,508
Mars	27,77	29,90	136,447
Avril	27,50	29,74	162,139
Mai	27,56	29,43	168,171
Juin	26,81	29,25	404,254
Juillet	26,85	28,21	57,228
Août	24,58	28,00	227,403
Septembre	25,02	26,20	226,935
Octobre	22,93	25,75	176,947
Novembre	22,16	23,88	244,609
Décembre	22,16	23,64	378,384

Les débetures sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole UNS.DB depuis le 6 janvier 2011.

RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Membres de la haute direction

Le tableau suivant donne, en date du 26 mars 2013, les nom, province ou État, et pays de résidence des dirigeants de Uni-Sélect, ainsi que leurs fonctions actuelles :

Nom et province / État de résidence	Fonctions actuelles	Nom et province / État de résidence	Fonctions actuelles
Richard G. Roy, FCPA, FCA Québec, Canada	Président et chef de la direction	Denis Mathieu, CPA, CA Québec, Canada	Vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction financière
William E. Alexander Virginie, É.-U.	Président et chef de l'exploitation, Automotive USA	Louis Juneau, B.A.A, LL.L. Québec, Canada	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire
Steven Arndt Indiana, É.-U.	Président et chef de l'exploitation, FinishMaster, inc.	Annie Hotte Québec, Canada	Vice-présidente, ressources humaines
Gary O'Connor Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation, Automotive Canada	Michel Ravacley Québec, Canada	Vice-président principal, chaîne d'approvisionnement et intégration
Brent Windom Tennessee, É.-U.	Vice-président principal, ventes et marketing, USA	Martin Labrecque, CPA, CMA Québec, Canada	Vice-président, finances et contrôle
Jean Rivard Québec, Canada	Vice-président, projets spéciaux	Guy Archambault Québec, Canada	Vice-président, développement corporatif
Bob Buzzard New York, USA	Vice-président, TI	Michel Laverdure Québec, Canada	Vice-président, achats corporatifs

Les membres de la haute direction susmentionnés occupent le poste indiqué en regard de leur nom ou ont occupé un poste analogue au sein de Uni-Sélect au cours des cinq dernières années, à l'exception de :

- (i) M. Denis Mathieu fut vice-président et chef de la direction financière de février 2007 au 27 juillet 2012 lorsqu'il fut nommé vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction financière;
- (ii) M. Gary O'Connor est président et chef de l'exploitation, Automotive Canada. M. O'Connor est un cadre supérieur chez Uni-Sélect depuis 2006;
- (iii) M. William E. Alexander qui, de septembre 2006 à septembre 2008 était président et chef de la direction de Parts Depot, inc. et par la suite vice-président, région de l'Est de Uni-Select USA, inc. puis vice-président exécutif, magasins corporatifs jusqu'au 27 juillet 2012, date de sa nomination à titre de président et chef de l'exploitation;
- (iv) M. Brent Windom est vice-président principal, ventes et marketing depuis juillet 2012. Il occupait depuis juin 2010 le poste de vice-président, marketing et gestion des produits;
- (v) Mme Annie Hotte est à l'emploi de Uni-Sélect depuis 2009 et a occupé divers postes de gestion aux ressources humaines; elle a été de 2006 à 2009 vice-présidente, développement des affaires, Accetis International;
- (vi) M. Steven Arndt a occupé divers postes chez FinishMaster depuis plus de 20 ans;
- (vii) M. Jean Rivard était, de mai 2006 à novembre 2009, vice-président exécutif, Palmar (division poids lourds) et depuis novembre 2009 vice-président, projets spéciaux; et
- (viii) M. Louis Juneau est à l'emploi de Uni-Sélect depuis 2009 à titre de Directeur principal, affaires juridiques et a été nommé vice-président, affaires juridiques et secrétaire le 1^{er} mars 2013. De septembre 2002 à décembre 2009, il occupait le poste de vice-président, affaires juridiques et secrétaire chez Les Industries Spectra Premium inc.

7.2 Administrateurs

Les tableaux qui suivent fournissent le nom et l'occupation des administrateurs de la Société. À l'exception de MM. Jean Guénette et Jacques Maltais et, à moins qu'un poste se libère durant l'année, les administrateurs identifiés ci-dessous demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leur successeur soit dûment élu.

James E. Buzzard	
East Amherst, NY, É.-U.	M. Buzzard est président de Clarit Realty, Ltd. Jusqu'à son élection au conseil, il agissait à titre de président principal, développement corporatif au sein de Uni-Select USA, inc. Depuis novembre 2004, il a occupé plusieurs postes au niveau de la haute direction de Uni-Select USA, inc.
Non-indépendant¹	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2012)
	Comité d'audit (2012)
	Comité de régie d'entreprise (2012)

¹ M. James E. Buzzard n'est pas un administrateur indépendant; il a été un dirigeant de Uni-Sélect jusqu'en 2012.

Robert Chevrier, FCPA, FCA	
Montréal, Québec, Canada Indépendant	M. Chevrier est un administrateur de sociétés, comptable agréé et président du conseil de la Société et de Rona inc. M. Chevrier est également membre du conseil de Cascades Inc. et de Groupe CGI inc. Depuis avril 2001, M. Chevrier est le président de la Société de Gestion Roche inc., une société de portefeuille et de placements. Auparavant, il était le président et chef de la direction de Rexel Canada inc.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2012) Comité d'audit (2012) Comité de régie d'entreprise, président par intérim (2012) Comité des ressources humaines et de la rémunération (2012)

Pierre Desjardins	
Austin, Québec, Canada Indépendant	M. Desjardins a été le chef de la direction de plusieurs sociétés ouvertes et est maintenant administrateur de sociétés ² .
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1998) Comité des ressources humaines et de la rémunération, président (2011) Comité de régie d'entreprise (2012)

Jean Dulac, B.A.A., M.B.A., CRHA, Adm.A.	
Amos, Québec, Canada Indépendant	M. Dulac est le président de M&M Nord Ouest inc. depuis 2002, un distributeur de pièces automobiles et distributeur d'équipement industriel destiné aux industries minière et forestière et un membre du réseau Uni-Sélect.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2007) Comité des ressources humaines et de la rémunération (2012)

Jean Guénette, B.A.A., CPA, CA	
Longueuil, Québec, Canada Indépendant	M. Guénette a été actif dans le secteur de la distribution de pièces d'automobile, est administrateur de sociétés et membre du conseil de plusieurs sociétés fermées.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1986) Comité d'audit, président (2001)

² M. Pierre Desjardins, administrateur de la société, était président du conseil d'administration de Total Containment inc. (« TCI »), société ouverte établie à Oaks, en Pennsylvanie au moment où TCI a déposé une demande de protection en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis le 4 mars 2004.

John A. Hanna, B.A.A., FCPA, FCGA	
Toronto, Ontario, Canada Indépendant	M. Hanna a été chef de la direction de Rexel Canada Électrique inc., un distributeur de produits électriques, de 2003 à 2005 et vice-président exécutif et chef de la direction financière de Rexel Amérique du Nord inc. de 2000 à 2003. Depuis avril 2010, M. Hanna est membre indépendant du comité d'audit de Transport Canada et de Infrastructure Canada. M. Hanna est administrateur de sociétés. Il est également membre du conseil de Innergex Énergie Renouvelable inc. (et président du comité d'audit) et de Métaux Russel inc. (et membre du comité d'audit et du comité de santé et sécurité et gestion de l'environnement).
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2006) Comité d'audit (2006) Comité de régie d'entreprise (2011)

Jacques L. Maltais	
Gatineau, Québec, Canada Indépendant	M. Maltais est un administrateur de sociétés.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1988) Comité des ressources humaines et de la rémunération (1993)

Hubert Marleau	
Cornwall, Ontario, Canada Indépendant	M. Marleau est un administrateur de sociétés, président du conseil et président de Niocan inc., et président du conseil par intérim de Woulfe Mining Corp. M. Marleau est le fondateur de Palos Capital Corporation et entre 2000 et 2012 a été président du conseil de Palos Capital Corporation et économiste de Gestion Palos inc. M. Marleau est aussi membre du conseil d'administration de A.I.S. Resources Ltd., CanAlaska Uranium Ltd., Eco Oro Mineral Corp., Gominin inc., Huntington Exploration inc., Niocan inc. et Woulfe Mining inc. ³
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1994) Comité d'audit (2004)

Richard G. Roy, FCPA, FCA	
Verchères, Québec, Canada Non-indépendant ⁴	M. Roy est président et chef de la direction de Uni-Sélect. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Société. M. Roy est également membre du conseil et du comité d'audit de Dollarama inc.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2008)

³ En août 2003, M. Hubert Marleau, administrateur de la société, a demandé d'être inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (« CVMQ ») à titre de conseiller financier et a dûment déposé une demande à cette fin. Le 13 novembre 2003, M. Marleau et Gestion Palos inc. se sont engagés auprès de la CVMQ à cesser d'agir à titre de courtiers ou de conseillers jusqu'à ce que Gestion Palos inc. soit inscrite auprès de la CVMQ à titre de conseiller. La CVMQ a octroyé ces inscriptions le 15 décembre 2003. Au cours de l'année 2006, M. Marleau était un administrateur de Magistral Biotech inc. lorsque celle-ci fut l'objet d'une interdiction d'opérations imposée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique en raison du non dépôt des États financiers comparatifs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005. Magistral Biotech inc. a subséquemment déposé les déclarations nécessaires et vers la fin de 2006, l'AMF et Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique respectivement ont émis un Ordre de révocation partielle permettant à Magistral Biotech inc. d'effectuer certaines transactions afin de compléter une prise de contrôle inversée avec Immunotec Research Ltée. M. Marleau était un administrateur de Malette International inc. (« Malette ») un émetteur assujéti sur la Bourse de croissance TSX quand, le 26 février 2007, Industries Malette inc., une filiale en propriété exclusive de Malette, a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Le 27 février 2007, un créancier de Plancher Bois Franc Malette inc., une autre filiale de Malette, a reçu une ordonnance de mise sous séquestre de la Cour supérieure de Québec. Le 2 février 2007, l'AMF a octroyé un ordre d'interdiction d'opération contre Malette pour le défaut d'avoir omis de transmettre ses États financiers pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2006. Le 1^{er} mars 2007, M. Marleau a démissionné du conseil d'administration de Malette. Le 3 septembre 2003, la Bourse de croissance TSX a requis de M. Marleau qu'il complète un atelier de formation avant d'agir en tant que dirigeant de Stanstead Capital inc. En mai 2007, M. Marleau a dû soumettre à la Bourse de croissance TSX un engagement pour la soumission, d'une façon adéquate et véridique, de tout futur Formulaire de renseignements personnels en relation avec son poste d'administrateur chez Artevo Corporation. M. Marleau a reçu une réprimande de la Bourse de croissance TSX le 12 mai 2011 pour le bris de son engagement de 2007 et il a été requis d'assister à un atelier, de payer une pénalité de 3 000 \$, de fournir une confirmation qu'il a lu la correspondance de la Bourse de croissance TSX et confirmer que son engagement de 2007 demeure en vigueur. Le 31 mai 2011, l'AMF a intenté des procédures auprès du Bureau de décision et de révision (le « BDRVM ») pour obtenir paiement de Gestion Palos inc. (« Palos »), une société pour laquelle M. Marleau agissait en tant que président et président du conseil, d'une sanction pécuniaire de 36 500 \$ et l'ordre de soumettre certaines sections de certains États financiers dont l'AMF alléguait n'avaient pas été déposés pour les exercices financiers se terminant les 30 juin 2009, 31 décembre 2009 et 30 juin 2010. Ces procédures étaient liées aux fonds d'investissements gérés par Palos et offerts aux termes d'une dispense de prospectus. Dans l'intérim, M. Marleau démissionna de ses postes de président et de président du conseil. Le 23 novembre 2011, Palos et l'AMF ont produit et reconnu conjointement les faits dans un énoncé dans lequel Palos confirme les faits allégués par l'AMF et a convenu de payer la sanction administrative de 26 500 \$.

⁴ M. Roy est président et chef de la direction de la Société.

Aptitudes	Description	James E. Buzzard	Robert Chevrier	Patricia Curadeau-Grou	Pierre Desjardins	Jean Dulac	Joseph P. Felicelli	John A. Hanna	Rick Keister	Hubert Marleau	Richard G. Roy
Cadre supérieur	Expérience en tant que président, chef de la direction ou membre de la haute direction d'une société publique ou d'une organisation d'envergure.	■	■	■	■		■	■	■	■	■
Gestion et leadership	Expérience pour définir l'orientation stratégique et pour stimuler la croissance d'une société.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Développement des affaires / fusions & acquisitions / planification stratégique	Expérience de cadre ou de dirigeant avec la responsabilité d'identifier les opportunités de création de valeur.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Connaissances financières	Expérience en comptabilité financière, en préparation de rapports et en financement, particulièrement en ce qui concerne les contrôles internes, les PCGR canadiens et les IFRS.		■	■	■	■		■		■	■
Régie d'entreprise	Expérience antérieure ou actuelle à titre de membre d'un Conseil d'une société canadienne (publique, privée ou à but non lucratif).	■	■	■	■	■	■	■		■	
Connaissance de l'industrie automobile	Expertise dans l'exploitation, la direction, en matière de marketing ou de réglementation dans l'industrie des pièces d'automobiles.	■	■			■	■		■		■
Gestion du changement	Expérience comme leader de changements organisationnels d'une grande société ou d'une fusion importante.	■	■	■	■		■	■	■	■	
Santé, sécurité et gestion environnementale	Compréhension de la réglementation touchant à la santé et sécurité en milieu de travail, l'environnement et les responsabilités sociales d'une entreprise.	■		■	■	■	■	■	■		
Expérience générale	Expérience de cadre ou de dirigeant d'une société multinationale permettant une compréhension des défis liés aux différents types d'environnement culturel, politique ou au niveau de la réglementation.		■	■	■		■	■	■	■	■
Ressources humaines	Expérience comme cadre supérieur ou comme membre d'un comité de rémunération avec une compréhension de la rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite, des lois et conventions ainsi qu'une expertise au niveau des programmes de rémunération des cadres supérieurs.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Marketing	Expérience comme cadre supérieur dans un secteur de l'industrie où le programme de marketing visant les consommateurs est un élément critique.	■	■	■	■		■				
Compétences juridiques	Expérience significative à titre de conseiller juridique interne ou privé.										
Évaluation du risque	Expérience de cadre ou de dirigeant pour la gestion et l'évaluation des différents risques auxquels une société est exposée.	■	■	■		■		■	■	■	■
Immobilier	Expérience de cadre supérieur dans l'immobilier soit dans le secteur résidentiel, commercial, de développement ou en location.	■		■				■			
Développement durable	Compréhension des composantes d'une croissance saine et durable et leur contribution dans le succès corporatif.	■		■	■	■		■	■	■	
Expérience commerciale générale	Expérience diversifiée dans le commerce et les affaires incluant les communications, le marketing, l'image, les systèmes commerciaux, les pratiques et améliorations.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Au 26 mars 2013, les administrateurs et membres de la haute direction de Uni-Sélect exerçaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, un droit de propriété véritable ou un contrôle sur 955 505 actions ordinaires, soit 4,45 % des actions ordinaires émises et en circulation.

RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS

Clarit Realty, Ltd., une compagnie administré par M. James E. Buzzard, un membre du conseil de Uni-Sélect, est le propriétaire et locateur de 44 immeubles loués par Uni-Select USA aux États-Unis. Les baux sont conclus avec Clarit Realty, Ltd. dans le cours normal des affaires de la Société, sont négociés à leur juste valeur marchande et ont des termes de 1 à 5 ans.

RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de Fiducie Computershare du Canada qui conserve les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

RUBRIQUE 10 : CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants (au sens donné au terme « Contrat important » au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) conclus par la Société depuis le début du dernier exercice ou avant cette période s'ils sont encore en vigueur sont les suivants :

La Convention de crédit datée du 7 janvier 2011 entre, notamment la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, et Uni-Sélect et Uni-Select USA, en tant qu'emprunteurs. Les particularités de cette entente sont rapportées dans le prospectus (définitif) de la Société daté du 22 décembre 2010 à la rubrique « Financement de l'acquisition – Nouvelles facilités de crédit ».

- Le Premier Amendement à la Convention de crédit daté du 5 décembre 2011 est intervenu entre, notamment, la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, Uni-Sélect et Uni-Select USA, inc., comme emprunteurs (l'« Amendement »). L'Amendement a permis d'augmenter de 50 000 000 \$ le total des engagements d'exploitation, pour atteindre un total de 250 000 000 \$, et l'ajout d'une option accordéon permettant d'ajuster les engagements d'exploitation jusqu'à une somme totale de 50 000 000 \$.
- Le Deuxième Amendement à la Convention de crédit daté du 15 janvier 2013 entre les mêmes parties prévoit l'annulation de la facilité de crédit à terme au montant de 185 000 000 \$, la majoration de la facilité de crédit rotative de 185 000 000 \$, le report de la date d'échéance au 7 janvier 2017 et une amélioration générale de la structure de coûts.
- La Convention de fiducie, dont les particularités sont décrites dans la présente Notice annuelle sous la section « Description de la structure du capital – Description générale de la structure du capital – Débentures ».

Chacune des sections du prospectus dont il est fait mention ci-dessus détaillant les particularités des contrats importants de la Société est incorporée par renvoi dans la présente Notice annuelle. Les sommaires des ententes susmentionnées sont sujets aux dispositions des conventions pertinentes et sont donnés entièrement sous réserve de leur texte intégral. Des copies de ces conventions sont disponibles sous le profil de Uni-Sélect à www.sedar.com.

RUBRIQUE 11 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs de la Société, est la seule personne physique ou morale qui a rédigé ou certifié une déclaration ou opinion, une évaluation ou un rapport, décrit, inclus ou mentionné dans un document requis par le Règlement 51-102 sur les *Obligations d'information continue* à être déposé par la Société au cours du dernier exercice financier et dont la profession permet de faire de telles déclarations ou opinions, évaluations ou rapports.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est indépendant aux termes des règles de déontologie applicables aux auditeurs.

RUBRIQUE 12 : COMITÉ D'AUDIT

12.1 Charte du Comité d'audit

Le Conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant le mandat du Comité d'audit. Une copie de la charte du Comité d'audit est jointe en annexe C.

12.2 Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de MM. John A. Hanna, Hubert Marleau, James E. Buzzard et Jean Guénette qui en assure la présidence. Chaque membre est « indépendant » et possède les « compétences financières » au sens du Règlement 52-110 sur le Comité d'audit.

12.3 Formation et expérience pertinentes

M. John A. Hanna, récipiendaire du titre FCPA et « Fellow of CGA Canada » (FCGA), a occupé la fonction de chef de la direction financière de Rexel North America inc. et est un administrateur de Innergex Énergie Renouvelable inc., et est président du son comité d'audit. Il est également membre indépendant du comité d'audit de Transport Canada et Infrastructure Canada.

Hubert Marleau est un gestionnaire de fonds professionnel. Il a participé de manière active à la gestion de portefeuille et à des évaluations d'entreprises et il a siégé à titre d'administrateur de plusieurs sociétés.

James E. Buzzard a une expérience pertinente en distribution de produits pour véhicules moteurs; il détient un baccalauréat en administration des affaires de St. Paul Bonaventure University et a reçu l'accréditation de « designate Automotive Aftermarket Professional » de AWDA University, un certificat qui comprend une formation en finance.

Jean Guénette est un CPA, comptable agréé et un administrateur de sociétés. Il siège au conseil et au comité d'audit de Novexco inc. et, au cours de sa carrière, il a occupé les postes de contrôleur et de chef de la direction financière de Uni-Sélect durant plusieurs années.

12.4 Consultants et conseillers externes

De plus, le Comité d'audit peut, aux frais de la Société, retenir les services de consultants ou de conseillers externes afin d'assister ou de conseiller celui-ci, de manière indépendante à l'égard de toute question relevant de son mandat.

12.5 Honoraires pour les services d'audit externes

La Société a pour règle de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels impliquant ses auditeurs. La Société n'a pas retenu les services de ses auditeurs pour la période se terminant le 31 décembre 2012 pour des mandats portant sur:

- la tenue de comptes ou autres services touchant à ses registres comptables ou aux états financiers;
- la conception et l'implantation des systèmes d'information visant ses données financières;
- les services actuariels;
- les audits internes;
- les services de consultation pour les postes de gestion et/ou de ressources humaines; ou
- les opinions juridiques.

Le tableau suivant fait état des honoraires versés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en dollars canadiens, au cours des deux derniers exercices, pour les divers services rendus à Uni-Sélect :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2012 (\$ CA)	2011 (\$ CA)
Honoraires d'audit	665 000 \$	775 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	123 721 \$	98 000 \$
Honoraires pour services fiscaux	383 372 \$	225 212 \$
Honoraires pour tous les autres services	20 930 \$	8 500 \$
Total des honoraires	1 193 023 \$	1 106 712 \$

Honoraires d'audit

Ces honoraires comprennent les services professionnels rendus par les auditeurs externes pour l'audit réglementaire des états financiers annuels.

Honoraires pour services liés à l'audit

Ces honoraires comprennent les services professionnels et services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit des états financiers de la Société.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires comprennent les services professionnels en matière de conformité fiscale et de conseils fiscaux et excluent, en général, les services de planification fiscale de Uni-Sélect qui sont confiés à un autre cabinet d'experts-comptables.

RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'information concernant Uni-Sélect, veuillez vous référer à SEDAR au www.sedar.com.

Les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et le Rapport de gestion s'y rapportant, qui sont intégrés par renvoi à la présente Notice annuelle, renferment de l'information supplémentaire concernant, notamment, de l'information financière additionnelle et les facteurs de risque, le cas échéant. On peut obtenir ces documents sous le profil d'Uni-Sélect sur SEDAR au www.sedar.com.

La présente Notice annuelle contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Tous les renseignements et toutes les déclarations qui ne visent pas des faits historiques dans la présente Notice annuelle constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective de ces déclarations et renseignements à l'emploi de mots comme « environ », « approximativement », « potentiel » ou à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévoir », « projeter », « estimer » ou « continuer » au futur ou au conditionnel, y compris en leur forme négative, ou à l'emploi d'autres termes analogues. Les événements ou résultats réels pourraient être sensiblement différents.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses principales d'Uni-Sélect. Même si Uni-Sélect estime que les attentes et hypothèses sur lesquelles se fonde cette information prospective sont raisonnables, on ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective étant donné que rien ne garantit qu'elle se révèle exacte. Étant donné que l'information prospective vise des événements et des situations à venir, de par sa nature, elle comporte des risques et des incertitudes inhérents. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment, les risques liés au secteur d'activité et à l'économie, la conjoncture économique, la détérioration de la santé financière des fournisseurs et, la prolifération des pièces de remplacement, l'inflation, les variations des prix du carburant, les variations des cours du change, les variations des taux d'intérêt, les risques liés aux modèles et à la stratégie d'entreprise d'Uni-Sélect et le développement des entreprises acquises. Les lecteurs sont avertis que la

liste qui précède n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, il y a lieu de se reporter au Rapport annuel 2012 qu'Uni-Sélect a déposé auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes.

L'information prospective dans les présentes est donnée entièrement sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective dans les présentes n'est valable qu'à la date de la présente Notice annuelle et Uni-Sélect décline quelque obligation de la mettre à jour publiquement compte tenu de nouveaux renseignements, notamment ultérieurs, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir une copie des documents susmentionnés, veuillez communiquer avec :

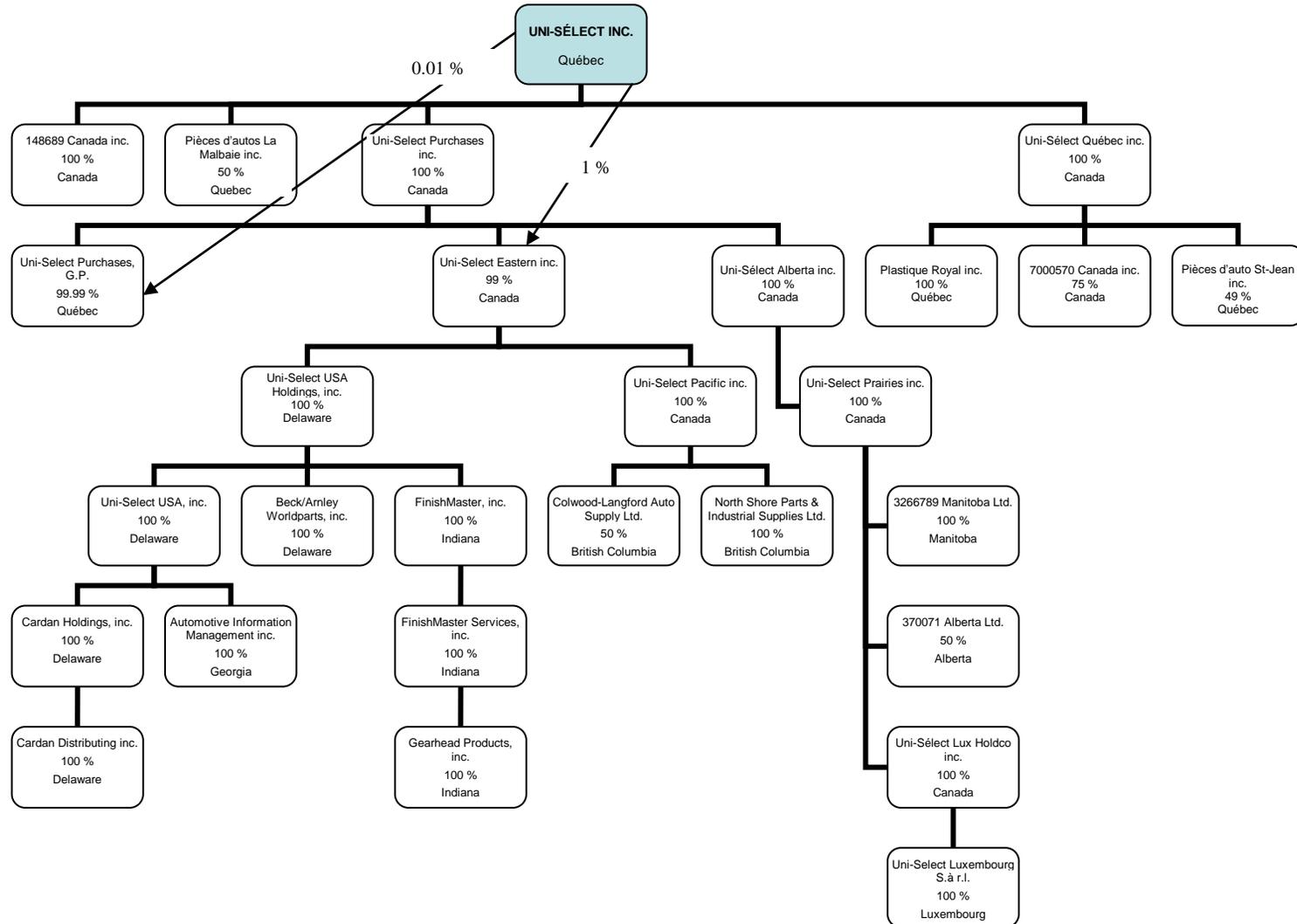
Uni-Sélect inc.
170, boulevard Industriel
Boucherville (Québec) J4B 2X3

À l'attention du secrétaire, Louis Juneau
(450) 641-2440

Le 26 mars 2013

ANNEXE A

Uni-Sélect et ses filiales – Relations intersociétés – mars 2013



ANNEXE B

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE



UNI-SELECT^{MD}

BECK/ARNLEY^{MD}

BECK/ARNLEY
WORLDPARTS^{MD}

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES PIÈCES



PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES MAGASINS



BUMPER TO BUMPER^{MD}

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES INSTALLATEURS



PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT CERTAINS SERVICES SPÉCIALISÉS

PRO COLOR^{MD}



Utilisée uniquement aux É.-U.



Utilisée uniquement aux É.-U.

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE DE FINISHMASTER



Toutes les marques reproduites ci-dessus sont la propriété de Uni-Select inc. sauf pour les marques de FinishMaster qui appartiennent à Gearhead Products, inc., une filiale de FinishMaster, et pour les marques Beck/Arnley et Beck/Arnley Worldparts qui sont la propriété de Beck/Arnley Worldparts, inc.

ANNEXE C

COMITÉ D'AUDIT

PARTIE I : STRUCTURE DU COMITÉ

1. OBJET DU COMITÉ

Le Comité d'audit est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions portant sur l'intégrité des états financiers, des rapports et du processus de communication des rapports financiers de la Société. À cette fin, le Comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contrainte entre le Conseil, les auditeurs externes et la direction de la Société, s'assurer de la performance des auditeurs externes tout en reconnaissant que ces derniers relèvent du Comité, du Conseil et des actionnaires de la Société.

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du Comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du Comité doit avoir une expérience pertinente en comptabilité ou finance.

3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil, sur recommandation du président du conseil. Les membres du Comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la Société. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du Comité.

PARTIE II : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. VACANCE

En cas de vacance au sein du Comité, le poste peut être pourvu par le Conseil sur recommandation du président du conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du Comité est de moins de trois administrateurs.

2. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le Conseil nomme un président du Comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

3. ABSENCE DU PRÉSIDENT

Si le président n'assiste pas à une réunion du Comité, un autre membre du Comité présent à la réunion est choisi par le Comité pour présider la réunion à sa place.

4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du Comité ou un administrateur pour être secrétaire du Comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Comité.

5. RÉUNIONS ORDINAIRES

Le président détermine, en collaboration avec les membres du Comité, la fréquence et le calendrier des réunions du Comité, à condition que le Comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le Comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du Comité en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Une réunion extraordinaire du Comité peut être convoquée par le président ou deux membres du Comité.

7. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du Comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

8. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit, par courriel ou télécopieur, à chaque membre du Comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, étant entendu, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion équivaut à une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

9. ORDRE DU JOUR

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du Comité en collaboration avec les autres membres du Comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du Comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du Comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

10. DÉLÉGATION

Le Comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-Comités ou à des membres individuels du Comité, s'il l'estime approprié.

11. ACCÈS

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le Comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la Société.

12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION

Le président et chef de la direction de la Société, peut et, à l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Société peuvent assister à une réunion du Comité et, si le Comité l'exige, il doit y assister.

13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS

Le Comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient un procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité, lorsqu'il le considère nécessaire ou souhaitable, peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Société, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le Comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

PARTIE III: MANDAT DU COMITÉ

1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Comité doit :

- (a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société au moyen de discussions avec la direction et les auditeurs externes;
- (b) passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels audités à intégrer dans le rapport annuel de la Société, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intérimaires, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;

- (c) passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels de la Société et l'information y afférente, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- (d) passer en revue l'information financière contenue dans les documents d'information au public importants tels que dans les prospectus, les notices d'offre, la notice annuelle, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;
- (e) passer en revue avec les auditeurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et conventions comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;
- (f) s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser la divulgation publique de l'information financière de la Société tirées ou extraites de ses états financiers et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- (g) passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les auditeurs externes indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers;
- (h) vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- (i) passer en revue les résultats de l'audit externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des auditeurs lors de l'audit ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

2. SURVEILLER LA GESTION DU RISQUE ET LES CONTRÔLES INTERNES

Le Comité doit :

- (a) recevoir et passer en revue périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles financiers et comptables, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
- (b) examiner la suffisance des protections d'assurances chaque année et ponctuellement au besoin;
- (c) passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Société, y compris les politiques de la Société à l'égard du crédit;
- (d) passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la Société et les administrateurs (avec le Comité de régie d'entreprise, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la Société, ou influencer d'une manière importante sur celles-ci;
- (e) superviser et passer en revue les Procédures de dénonciation au Comité d'audit et au besoin recommander des modifications à cette politique;
- (f) demander qu'un audit spécial soit exécuté, au besoin;
- (g) passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le Comité.

3. SURVEILLER LES AUDITEURS EXTERNES

Le Comité doit :

- (a) recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;

- (b) approuver tous les services d'audit fournis par les auditeurs externes de la Société, déterminer les services autres que l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- (c) passer en revue les recommandations faites aux actionnaires ou au Conseil concernant le maintien en fonction des auditeurs externes ou leur remplacement, pour la Société et les Caisses fiduciaires de retraite de la Société;
- (d) s'assurer que les auditeurs externes rendent compte en toute liberté au Comité d'audit et au Conseil;
- (e) discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Société, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les auditeurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et les auditeurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- (f) passer en revue au moins une fois par année le rapport des auditeurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions d'audit, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- (g) passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des auditeurs externes décrivant toutes leurs relations avec la Société et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- (h) passer en revue les pratiques de la Société en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses auditeurs externes;
- (i) superviser le travail des auditeurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions entre la direction et les auditeurs externes sur la communication de l'information financière;
- (j) s'assurer que le Comité a, en tout temps, un lien direct avec les auditeurs externes et qu'il rencontre les auditeurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié.

4. AUDIT DES FINANCEMENTS

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Comité doit:

- (a) analyser et, en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la Société, après consultation avec le Comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la Société;
- (b) recommander la cessation des fonctions des gestionnaires des fonds de retraite en fonction de la performance des régimes de retraite de la Société;
- (c) réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la Société et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

6. LIMITATION DES OBLIGATIONS

Bien que le Comité ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans la présente Charte, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des audits ou de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Cette responsabilité incombe à la direction et aux auditeurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au Comité la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la Société respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du Comité. Même si le Comité a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et

exacts. Les membres du Comité sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que d'audit que les auditeurs externes fournissent à la Société. Les responsabilités de surveillance du Comité n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers de la Société ont été dressés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

7. AUTO-ÉVALUATION

Le Comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le Comité de régie d'entreprise et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation.

8. EXAMEN DE LA DIVULGATION

Le Comité examine les portions des documents d'information annuels de la Société qui contiennent des renseignements qui relèvent du mandat du Comité avant que la Société ne divulgue publiquement ces renseignements.

9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ

Le Comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

10. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le Comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités.